

PARTIR À L'ÉTRANGER

Critères de sélection par formation

Institut Albert le Grand – Humanités et science politique

Mobilité d'études

Afin d'aider les étudiants à choisir leur(s) destination(s), 2 réunions d'information sont organisées lors de la 2^e année d'études :

- en **décembre**,
présentation des critères de sélection et des destinations par le responsable d'année, le directeur, le directeur des études et le coordinateur Erasmus+ et des relations internationales (cE+/RI) ; remise, lors de cette réunion,
 - ▷ d'un document détaillé sur les critères d'affectation, le calendrier et le nombre de places offertes ;
 - ▷ d'un dossier de présentation des destinations offertes.
- 1^{re} semaine de **janvier**, retour d'expériences des étudiants de 3^e année.

La procédure mise en place pour affecter les destinations étrangères aux étudiants de 3^e année de licence prend en compte :

- **les résultats académiques de 1^{re} année et du 1^{er} semestre de 2^e année** (classement général puis sous-classement des rattrapés de septembre – L1 – entre eux, ce dernier groupe ne commençant qu'après le dernier étudiant n'ayant pas été au rattrapage) ;
- **la validation du 1^{er} semestre de L2 en février** pour partir dans les destinations dont les dates de rentrée sont antérieures à la 2^{nde} session (rattrapage de septembre) ;
- **un choix semestriel** : une fois les attributions du 1^{er} semestre terminées, les destinations restantes sont distribuées pour le 2nd semestre selon les mêmes critères. **Exception faite** des étudiants souhaitant un séjour annuel – quand cela est possible – qui sont alors prioritaires : leur choix annuel se fait donc au moment des affectations du 1^{er} semestre ;
- **le nombre de places possibles par destination du fait de l'accord inter-institutionnel en vigueur et/ou du propre fait de l'Ircom** ;
- **l'obtention du niveau B2 en anglais obligatoire pour intégrer la L3** ;
- **la maîtrise suffisante de la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil : obtention d'un niveau linguistique ou d'une note à un test imposé (IELTS, TOEFL) ;**
- **la motivation des candidats.**

Un entretien individuel dont l'ordre de convocation est un ordre de mérite académique, permet, fin février-début mars de la 2^e année, la distribution provisoire, au fur et à mesure, des places disponibles selon les critères mentionnés ci-dessus. Ces entretiens menés par le responsable d'année facilitent les éventuels arbitrages.

Pour les étudiants souhaitant une 2^e destination au 2nd semestre une nouvelle série d'entretiens est aussitôt organisée. L'attribution définitive des destinations n'a lieu qu'à son issue, début mars. Elle reste toutefois soumise à l'aval des partenaires.

Les budgets Erasmus+ et Envoléo attribués ne sont connus en général qu'en mai pour l'année suivante. Leur montant varie d'une année sur l'autre. Antérieurement à 2017-2018 une bourse a pu être donnée pour chaque séjour d'études sauf dans le cas du choix de deux destinations « Envoléo » ou d'une destination d'apprentissage exclusif d'une langue étrangère (chinois en l'occurrence). Il n'est pas sûr que cela puisse être reconduit chaque année. L'idée est d'au moins pouvoir financer une mobilité internationale par étudiant exception faite des séjours linguistiques hors Europe (à *Fu Jen Catholic University*). En 2017-2018, le contingent de forfaits Envoléo n'a pas suffi au nombre d'étudiants éligibles. Il a donc fallu introduire un critère d'attribution basé sur les revenus des familles. 5 étudiants ont de ce fait été exclus du dispositif.

Mobilité de stage

Les étudiants effectuant un stage à l'étranger au 2nd semestre peuvent, conditionnellement, accéder à une **bourse Erasmus+** (UE + Macédoine + Norvège + Islande + Chypre + Turquie) ou [Envoléo de la Région des Pays de la Loire](#) (tout pays éligible sauf Principauté de Monaco).

Après que le responsable de 3^e année a donné son accord pour la réalisation du stage, un entretien d'information sur le programme Erasmus+ ou le dispositif Envoléo est donné au candidat par le cE+/RI.

Le nombre d'allocations étant limité, ce sont donc les premiers étudiants ayant terminé les démarches administratives afférentes qui éventuellement en bénéficient partiellement ou complètement s'ils satisfont aux critères d'éligibilité et aux exigences du programme Erasmus+ et du dispositif régional Envoléo et sous réserve que des fonds soient encore disponibles. Dans le cas du programme Erasmus+, le rapport intermédiaire de la mi-février peut être l'occasion d'une demande de financement supplémentaire qui est en mai agréée (partiellement ou totalement) ou bien refusée. L'objectif de cette démarche éventuelle est de satisfaire les demandes de bourse de stage qui sont toujours tardives et difficilement prévisibles.

Les projets de stage sous statut Erasmus+ devront être communiqués au cE+/RI un mois avant leur commencement et au plus tard fin janvier.

Institut Mac Luhan – Communication

Máster propio 1 - Le directeur de l'Institut Mac Luhan et le cE+/RI présentent en septembre les possibilités de destinations d'études ouvertes aux étudiants au 2nd semestre de la 1^{re} année du *Master propio / titre RNCP de niveau I* de janvier à avril : *Leeds Trinity University* (R.-U.), *Universidad Francisco de Vitoria* (Espagne), *Loyola College* (Inde), *St. Thomas University* (Canada).

Le choix se fait entre un séjour d'études ou un stage en France ou à l'étranger.

En 2017-2018 pour une mobilité d'études seule la destination *Leeds Trinity University* offre le statut Erasmus+.

Máster propio 2 - Les étudiants peuvent partir seulement en mobilité d'études sortante à *Leeds Trinity University*, sous statut Erasmus+, pour y obtenir l'un des masters de *business* proposés.

Pour les 2 années de *máster propio / titre RNCP de niveau I* un entretien de motivation et sélection (pour les mobilités d'études) ou un entretien d'orientation et conseils (pour les mobilités de stage) est organisé par le directeur de l'Institut Mac Luhan. Après que le directeur a donné son accord pour la réalisation de la mobilité, un entretien d'information sur le programme Erasmus+ est donné au candidat par le cE+/RI.

Pour une mobilité d'études à *Leeds Trinity University*,

- la candidature doit être envoyée au partenaire en octobre pour le *máster propio 1* et avant fin juin pour le *máster propio 2*.
- le niveau d'anglais doit être d'au moins B2 certifié par l'Ircocom pour le *máster propio 1* et de IELTS 6 pour le *máster propio 2*.

Les mobilités de stage éligibles au statut Erasmus+ (*máster propio 1*) doivent être confirmées au cE+/RI un mois avant le départ de l'étudiant donc au plus au début décembre.

Selon les fonds disponibles en février et ceux éventuellement obtenus à l'issue du rapport intermédiaire Erasmus+, les étudiants peuvent être ou pas allocataires d'une bourse Erasmus+ complète voire partielle pour une mobilité dans cette université partenaire ou dans les entreprises concernées.

Institut Pedro Béthencourt – Solidarité internationale et action sociale

Máster propio 1 - Après la validation par le directeur de l'Institut Pedro de Béthencourt du projet de stage (novembre-mars), le cE+/RI présente le programme Erasmus+ au candidat un mois avant son départ.

Máster propio 2 - Après la validation par le directeur de l'Institut Pedro de Béthencourt de la mobilité de stage (mars-juillet) ou de la mobilité d'études sortante, le cE+/RI doit être prévenu au plus tard fin janvier pour la 1^{re} et un mois avant la date butoir de dépôt des dossiers pour la 2^{nde}

(début octobre pour la *Palacký University Olomouc*). Il présente le programme Erasmus+ au candidat dès que possible.

Les étudiants de *Pedro* peuvent accéder à la bourse de stage Erasmus+ et uniquement s'ils se rendent en 2^e année en mobilité d'études à la *Palacký University Olomouc* à la bourse d'études Erasmus+, sous condition, pour ces deux modalités, de fonds disponibles au moment de leur choix voire de l'obtention de fonds supplémentaires Erasmus+ sollicités à l'occasion du rapport intermédiaire.